Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212203855-20261105-DELIB57_2026-DE

COMMUNE DE LA VICOMTE-SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 05 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq novembre à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BROMBIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs BROMBIN Alain, BERTHELOT Vincent, LEBOUDEC Christine, PIEPLU Vincent, LEON-COUSIN Caroline, HACQUIN Jean-Pierre, ANÉLARD Patrick, CHAUVIN Sonia, LE BOUCHER Gwenaëlle, HARDY Adriane.

Absents excusés : BECQUET Michel a donné procuration à HAQUIN Jean-Pierre
GOUEDART Jordan a donné procuration à LE BOUCHER Gwenaëlle
FEBVRE Océane a donné procuration à HARDY Adriane
FRERE François a donné procuration à PIÉPLU Vincent
PENHOAT Cyriane a donné procuration à BROMBIN Alain

Secrétaire de séance : ANÉLARD Patrick

Date de convocation : Le 30 octobre 2026

DÉLIBERATION N° 57/2026 – Décision modificative N° 1 au budget principal 2026

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1612-11 et L2311-1 suivants relatifs au budget ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 23/2026 en date du 30 avril 2026 portant approbation du budget primitif 2026 ;

Il est exposé ce qui suit :
En application des dispositions de l'article L.1612-11 du CGCT : « sous réserve du respect des dispositions de l'article L.1612-1, L1612-9 et L1612-10, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent »

Une décision modificative s'avère nécessaire afin d'augmenter les crédits au chapitre 12 Charges de personnel et frais assimilés, frais d'intérim CDG pour le dernier trimestre.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'autoriser les modifications indiquées dans le tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212203855-20261105-DELIB57_2026-DE

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
CHAPITRE/ARTICLE	**BP 2026**	**DM**	**TOTAL BP+DM**
Chapitre 12 Charges de personnels et frais assimilés **6413 Personnel non titulaire 1**	80 000 €	+ 5 000.00 €	85 000 €
RECETTES			
Chapitre 013 **6419 Remboursement sur rémunérations du personnel**	5 000 €	+ 5 000.00 €	10 000 €
Solde DM		**+ 5 000.00 €**	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE la décision modificative n°1 au budget principal pour l'année 2026.**

VOTE à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE A LA VICOMTE/RANCE, LES JOUR, MOIS & AN SUSDITS,

POUR EXTRAIT CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE
ANÉLARD PATRICK

POUR LE MAIRE
ALAIN BROMBIN